



Règlement Intérieur 2024-2025 du service de manuels scolaires

La FCPE14 propose à ses adhérents des lycées Fresnel, CLE, Dumont d'Urville, Allende et Rostand des piles de manuels scolaires correspondant aux collections exigées par les établissements.

1) A qui s'adresse ce service ? Ce service à but non lucratif est ouvert aux seuls adhérents de la FCPE14 des lycées Fresnel, CLE, Dumont d'Urville, Allende et Rostand. Pour être adhérent, il faut :

- partager les valeurs de la FCPE 14 : défendre l'école publique, laïque et gratuite
- être à jour de sa cotisation 2024/2025 (cotisation de base : **16 €**, cotisation de solidarité : **8 €**, cotisation de soutien : **21 €**)
- participer à l'activité de son conseil local FCPE dans la mesure de ses disponibilités
- ne pas se présenter contre une liste FCPE aux élections scolaires.

2) Coût des manuels scolaires

Prix de vente :

Prix coûtant des manuels (livres neufs : **-21 %**, bonnes occasions : **-30 %**, vieilles occasions : **-70%**) + frais de dossier **27 €** par pile.

La FCPE14 garantit le rachat des manuels en fin d'année scolaire au prix vendu -20 % (hors adhésion et frais de dossier)

Avec ce mécanisme de reprise, les familles ne payent que les frais annuels d'utilisation des manuels scolaires, calculés sur un amortissement moyen de 5 ans. La famille est bien entendu libre de ne pas revendre ses livres à la FCPE.

Exemple pour une pile de 8 livres :

Livres	Prix neuf	Etat	Prix vendu à la famille	Prix de reprise garantie
Livre n°1	30 €	neuf	23,7 €	18,96 €
Livre n°2	30 €	neuf	23,7 €	18,96 €
Livre n°3	30 €	neuf	23,7 €	18,96 €
Livre n°4	30 €	neuf	23,7 €	18,96 €
Livre n°5	30 €	bonne occasion	21 €	16,80 €
Livre n°6	30 €	vieille occasion	9 €	7,20 €
Livre n°7	30 €	vieille occasion	9 €	7,20 €
Livre n°8	30 €	vieille occasion	9 €	7,20 €
	240 €		142,80 € + 27 € de frais de dossier = 169,80 € (coupon ATOUT Livres Région Normandie utilisable)	114,24 €

3) Fonctionnement de la garantie de reprise des manuels scolaires La FCPE14 garantit la reprise des manuels scolaires aux conditions indiquées au paragraphe 2. Cette garantie ne fonctionne que :

- si la famille rapporte sa pile de manuels scolaires **en 1 seule fois, au plus tard le dernier jour des résultats de la session de rattrapage du BAC 2025.**
- si les livres ne sont pas trop dégradés (usure anormale)
- en dehors de cas de force majeure, indépendant de la volonté de la FCPE14, notamment décision de l'administration de passer aux manuels numériques, gratuité des manuels scolaires. La garantie de reprise ne concerne pas les livres d'activité.

4) Dispositif pour les familles en difficulté financière Un dispositif pour les familles en difficulté financière est prévu. Il peut être mis en place après avis de l'assistante sociale du lycée. Dans ce cas, les frais de dossier seront gratuits et la cotisation à la FCPE sera de 8€.

5) Commande des manuels scolaires juin-juillet 2024 Elle s'effectue aux dates affichées sur le site internet de la FCPE14 (<https://14.fcpe.asso.fr/>) et dans l'établissement. La commande n'est validée qu'après paiement de la cotisation, et des arrhes d'un montant de 27 €. **Un module de réservation par internet sur le site de la FCPE14 est mis en place pour tout nouvel entrant dans le service jusqu'au 12 juillet 2024.** Il n'est pas obligatoire, la famille peut venir commander dans l'établissement aux dates indiquées sur le site de la FCPE14. **Aucune commande ne sera prise au-delà du 12 juillet 2024, sauf pour les élèves en réorientation, nouvel arrivant dans le lycée, ou disposant d'un mot de l'assistant-e sociale du lycée.**

6) Retrait des manuels août 2024 : Il s'effectue aux dates affichées sur le site internet de la FCPE14 (<https://14.fcpe.asso.fr/>) et dans l'établissement. Si vous rencontrez des difficultés pour vous rendre disponible aux dates indiquées sur le site, il vous faut alors prendre rendez-vous avec le service manuels scolaires FCPE de votre lycée. En l'absence de rendez-vous confirmé par le service manuels scolaires FCPE du lycée, la FCPE considère que la commande est abandonnée, les livres seront remis dans le stock. Le montant de l'adhésion et des arrhes n'est pas restitué.

7) Retour des livres juin-juillet 2025 : Il s'effectue aux dates affichées sur le site internet de la FCPE14 (<https://14.fcpe.asso.fr/>) et dans l'établissement. La FCPE rachète les manuels scolaires dans les conditions décrites aux paragraphes 2 et 3 : soit votre enfant quitte le lycée et un remboursement sera fait par virement fin juillet, soit votre enfant refait une nouvelle commande et un avoir sera émis, complété éventuellement par le dispositif Atout.

8) Permanences : Des permanences de ce service sont assurées dans les lycées jusqu'aux vacances d'automne. Les dates des permanences sont affichées sur le site internet de la FCPE14 (<https://14.fcpe.asso.fr/>) et dans l'établissement. Le service est fermé du 01 janvier au 31 mars 2025.

9) Départ anticipé : En cas de départ en cours d'année scolaire, l'élève peut revendre ses livres à la FCPE jusqu'aux vacances de Noël (dans ce cas, il doit prendre rendez-vous avec le conseil local FCPE de son lycée), puis de nouveau début juillet à l'ouverture du service.

10) ATOUTS : Les chèques de caution demandés aux familles en attente de la régularisation de leur compte seront encaissés le 8 novembre 2024.

11) Non respect du règlement : La FCPE se réserve le droit d'exclure toute personne du service pour non-respect de ce règlement ou incivilités envers les salariés ou bénévoles.

FCPE14 1018 Grand Parc 14200 Hérouville Saint Clair Infos sur : https://14.fcpe.asso.fr/	FCPE Dumont d'Urville : 07 66 82 04 84 – fcpedumont@gmail.com FCPE ASPACLE : 07 69 38 17 78 - contact@aspacle.fr FCPE Fresnel : 07 66 33 59 90 - fcpe.fresnel.14@gmail.com FCPE Allende : 07 66 30 93 53 - fcpe14.allende@gmail.com FCPE Rostand : 07 66 83 35 75 - fcpe.rostand.caen@hotmail.com
--	--